

César 2^e partie

César explique la société gauloise

Dans la première partie, nous avons présenté César homme politique et militaire génial ; mais, à part ça, il était aussi un écrivain. Son œuvre justement célèbre, ses Commentaires sur la Guerre en Gaule¹ ou appelée simplement De la Guerre des Gaules (en latin : De Bello Gallico), est d'abord un rapport militaire, et comme tel il doit illustrer son génie militaire. En plus, l'œuvre est destinée à contrer ses (nombreux) détracteurs politiques à Rome. Bref, ces rapports doivent servir à une fin, autrement dit, ils sont de la propagande politique. Mais, ils sont infiniment plus que ça. Comme il avait reçu une excellente éducation d'orateur (c'est-à-dire en lettres) et qu'il écrit sans inutiles enjolivures purement décoratives - comme il se doit pour un militaire – César est devenu l'auteur d'un chef-d'œuvre de la littérature latine classique. Ce sont précisément ces rapports sur sa conquête de la Gaule qui ont jeté la base de sa renommée d'écrivain. Et, on a déjà dit qu'ils ont été écrits, au moins le début et une partie, sur le territoire de notre (futur) département de Saône-et-Loire, dans l'oppidum de Bibracte.

Même son adversaire républicain, grand orateur, écrivain et styliste Cicéron² loue cette œuvre. Je cite Suétone qui écrit « Sur les commentaires de César, voici ce que dit Cicéron, ... : "Il a écrit des commentaires vraiment dignes de tout éloge : ils sont nus, sans détours et pleins de grâce, dépouillés de tout apprêt oratoire, comme un corps de son vêtement..." »³ En latin, bien plus concis et élégant : "Commendatios scripsit valde quidem probandos : nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis tamquam veste detracta".⁴

On se plaît si souvent à citer le passage sur le fleuve Saône, ne serait-ce que pour illustrer cette admirable combinaison de simplicité et d'élégance :

« Flumen est Arar, quod per fines Haeduarum et Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat indicari non possit. » (I, 12),
et en français :

« La Saône est une rivière qui passe par les terres des Éduens et des Séquanes et se jette dans le Rhône. Elle est d'une si incroyable lenteur que l'œil ne saurait distinguer dans quel sens elle coule. »

¹ Les citations de l'œuvre de César dans ce chapitre seront tirées, pour le texte latin de : Gaius Julius Caesar, Bellum Gallicum (ou plus précisément Commentarium Belli Gallici liber primus, secundus [etc., jusqu'à] septimus). Paderborn (Allemagne) : Ferdinand Schöningh, 1978 (= coll. Lateinische Klassiker), éd. par Gerhard Ramming, et pour la traduction française, de Léopold Albert Constans, de l'édition électronique de la Bibliotheca Classica Selecta (= BCS) de l'université de Louvain (www.bcs.fltr.ucl.ac.be)

² Marcus Tullius Cicero, né le 3 janvier 106 av. J.C. dans le Latium, mort assassiné le 7 décembre 43 av. J.C. dans le Latium

³ Suétone (env. 70 – 122 apr. J.C.), Vies des douze Césars. Trad. Henri Ailloud (1931/32). Paris : Gallimard, 1975 / 1988 (= coll. folio, 640. Citation au Livre premier, N° LVI, p. 68. Edition originale De vita duodecim Caesarum libri, parution vers 120 apr. J.C., donc presque 200 ans après les faits

⁴ Citation du texte latin de Suétone (= Gaius Suetonius Tranquillus) d'après l'édition électronique de la Bibliotheca Classica Selecta (= BCS) de L'Université de Louvain (www.bcs.fltr.ucl.ac.be) ou <http://www.thelatinlibrary.com/suetonius/suet.caesar...>

César nous fournit par ses Commentaires sur la Guerre en Gaule un grand nombre d'informations sur la société gauloise. Lors de ses fréquentes campagnes à travers toute la Gaule il se fait constamment renseigner, d'abord par ses propres espions, mais aussi par des prisonniers et transfuges, par des envoyés spéciaux, par des commerçants, par des peuples amis, etc. Néanmoins, il faut prendre en considération qu'il est d'une origine non seulement géographique mais surtout ethnique tellement différente que l'on peut douter de sa capacité de (vouloir) comprendre la société gauloise. Ainsi, par exemple, issu d'un peuple, le romain, et en plus doté d'un caractère personnel le plus « macho » possible, tout ce qui touche le côté rapport homme – femme dans ses écrits sur la société gauloise serait à recevoir avec une certaine caution.

Il faut tout de suite dire que ce n'est que depuis l'archéologie moderne des tout dernières décennies, que l'on tient en main un instrument sérieux pour analyser la société gauloise d'une manière critique et indépendante de ce qu'en écrivent les auteurs antiques, souvent plus ou moins contemporains, plus ou moins bien renseignés et subjectifs.

César n'est certes pas trop bien renseigné quand il nous donne des détails sur quelques animaux qu'on trouverait le long du Danube, comme le bœuf ayant la forme d'un cerf et portant au milieu du front une seule corne (*bos cervi figura*, VI, 26) ou l'*urus* / aurochs, presque aussi grand qu'un éléphant (VI, 28) ou, plus bizarre encore, l'*alces*. Il en donne la description suivante :

Leur forme se rapproche de celle d'une chèvre ; ils ont la peau tachetée, mais la taille un peu plus haute. Ils sont sans cornes, et leurs jambes, sans jointures ni articulations ; ils ne se couchent point pour dormir, et si quelque accident les fait tomber, ils ne peuvent se soulever ni se redresser. Les arbres leur servent de lits ; ils s'y appuient et prennent leur repos, ainsi inclinés légèrement. Lorsqu'à leurs traces les chasseurs découvrent les lieux qu'ils fréquentent, ils y déracinent tous les arbres, ou les coupent à fleur de terre, de manière qu'ils conservent encore toute l'apparence de solidité. Ces animaux viennent s'y appuyer selon leur coutume, renversent ce frêle appui par leur poids, et tombent avec l'arbre. (VI, 27)

Ou César voulait délibérément divertir un peu ses lecteurs ; ou, en tant que romain civilisé, ce monde barbare au-delà de la Gaule transalpine lui paraissait tellement étrange qu'il croyait les bizarreries que quelqu'un lui aurait racontées – d'autant plus que ces passages de son livre ne touchent pas l'essentiel et qu'il était dans l'impossibilité de les vérifier sur place.

La fiabilité d'autres informations nous échappe, comme quand il écrit : « ...si le gaulois est prompt et ardent à prendre les armes, il manque de fermeté et de constance pour supporter les revers. » (III, 19)

Sa description de la religion des Gaulois et de leurs sacrifices humains (VI, 16) que l'on a d'ailleurs longtemps crus exagérés voire fantaisistes, et la présentation des dieux qu'ils honorent (VI, 17), feront l'objet d'une analyse ailleurs dans ce livre.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, ce qui constitue pour ainsi dire la raison d'être de ce chapitre dans le livre ici présent, c'est la description de la société gauloise qui sera, compte tenu de son intérêt capital, reproduite ici dans son intégralité, en dépit de sa relative longueur :

(VI, 13)

[Les classes sociales en Gaule]

(1) Dans toute la Gaule, il n'y a que deux classes d'hommes qui soient comptées pour quelque chose et qui soient honorées ; car la multitude n'a guère que le rang des esclaves, n'osant rien par elle-même, et n'étant admise à aucun conseil. (2) La plupart, accablés de dettes, d'impôts énormes, et de vexations de la part des grands, se livrent eux-mêmes en servitude à des nobles qui exercent sur eux tous les droits des maîtres sur les esclaves. (3) Des deux classes privilégiées, l'une est celle des druides, l'autre celle des chevaliers. (4)

[Les Druides]

Les premiers, ministres des choses divines, sont chargés des sacrifices publics et particuliers, et sont les interprètes des doctrines religieuses. Le désir de l'instruction attire auprès d'eux un grand nombre de jeunes gens qui les ont en grand honneur. (5) Les Druides connaissent presque toutes les contestations publiques et privées. Si quelque crime a été commis, si un meurtre a eu lieu, s'il s'élève un débat sur un héritage ou sur des limites, ce sont eux qui statuent ; ils dispensent les récompenses et les peines. (6) Si un particulier ou un homme public ne défère point à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices ; c'est chez eux la punition la plus grave. (7) Ceux qui encourent cette interdiction sont mis au rang des impies et des criminels, tout le monde s'éloigne d'eux, fuit leur abord et leur entretien, et craint la contagion du mal dont ils sont frappés ; tout accès en justice leur est refusé ; et ils n'ont part à aucun honneur. (8) Tous ces druides n'ont qu'un seul chef dont l'autorité est sans bornes. (9) À sa mort, le plus éminent en dignité lui succède ; ou, si plusieurs ont des titres égaux, l'élection a lieu par le suffrage des druides, et la place est quelques fois disputée par les armes. (10) À une certaine époque de l'année, ils s'assemblent dans un lieu consacré sur la frontière du pays des Carnutes,⁵ qui passe pour le point central de toute la Gaule. Là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends, et ils obéissent aux jugements et aux décisions des druides. (11) On croit que leur doctrine a pris naissance dans la Bretagne,⁶ et qu'elle fut de là transportée dans la Gaule ; et aujourd'hui ceux qui veulent en avoir une connaissance plus approfondie vont ordinairement dans cette île pour s'y instruire.

(VI, 14)

(1) Les druides ne vont point à la guerre et ne paient aucun des tributs imposés aux autres Gaulois ; ils sont exempts du service militaire et de toute espèce de charges. (2) Séduits par de si grands privilèges, beaucoup de Gaulois viennent auprès d'eux de leur propre mouvement, ou y sont envoyés par leurs parents et leurs proches. (3). Là, dit-on, ils apprennent un grand nombre de vers, et il en est qui passent vingt années dans cet apprentissage. Il n'est pas permis de confier ces vers à l'écriture, tandis que, dans la plupart des autres affaires publiques et privées, ils se servent des lettres grecques. (4) Il y a, ce me semble, deux raisons de cet usage : l'une est d'empêcher que leur science ne se répande dans le vulgaire ; et l'autre, que leurs disciples, se reposant sur l'écriture, ne négligent leur mémoire ; car il arrive presque toujours que le secours des livres fait que l'on s'applique moins à apprendre par cœur et à exercer sa mémoire. (5) Une croyance qu'ils cherchent surtout à établir, c'est que les âmes ne périssent point, et qu'après la mort, elles passent d'un corps dans un autre, croyance qui leur paraît singulièrement propre à inspirer le courage, en éloignant la crainte de la mort. (6) Le mouvement des astres, l'immensité de l'univers, la grandeur de la terre, la nature des choses, la force et le pouvoir des dieux immortels, tels sont en outre les sujets de leurs discussions : ils les transmettent à la jeunesse.

⁵ Les Carnutes sont un peuple gaulois qui habite entre Liger (= Loire) et Sequana (= Seine), donc à peu près la Beauce d'aujourd'hui

⁶ Britannia = la Grande-Bretagne d'aujourd'hui

[Le chevaliers]

(VI, 15)

(1) La seconde classe est celle des chevaliers. Quand il en est besoin et qu'il survient quelque guerre (ce qui, avant l'arrivée de César, avait lieu presque tous les ans, soit pour faire, soit pour repousser des incursions), ils prennent tous part à cette guerre, (2) et proportionnent à l'éclat de leur naissance et de leurs richesses le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entourent. C'est pour eux la seule marque du crédit et de la puissance.

Voici le texte original latin de César :

(VI, 13) In omni Gallia eorum hominum

[à compléter...]

Ce qui, avant toute autre chose, retient notre attention dans cette présentation de la société gauloise, c'est la réduction de celle-ci à deux classes. Les artisans et artistes, pour lesquels la capitale éduenne était renommée, et dont il écrit lui-même qu'elle est « la plus grande sans contredit et la plus riche des villes des Héduens » (I, 23)⁷ et qu'il a, à coup sûr, dû plus ou moins côtoyer lors de son séjour prolongé sur le mont Beuvray / à Bibracte, comment a-t-il pu les négliger à tel point de les omettre complètement ?

Mais peut-être ne faut-il pas sur-interpréter cette omission ; là n'était pas le centre d'intérêt de César ; il n'était pas et ne voulait pas être ethnosociologique. Ce qui nous intéresse, c'est plutôt son analyse de la société gauloise en général (« in omnia Gallia ») : les trois classes – ou plutôt : les deux classes (« genera ») et une non-classe : Il décrit in extenso les deux classes d'hommes qui comptent et qui sont estimés ; les autres étant comme des esclaves, sans droits, exclus de tout, en plus criblés de dettes, soumis à d'importants impôts et en plus aux injustices arbitraires des puissants.

À prendre vraiment connaissance et conscience de cette description on s'aperçoit que César ne peut ici que parler des paysans. Et dans un deuxième temps, on remarque que le monde agricole n'est confronté à la misère et à l'oppression que depuis le régime féodal.

Dernière mise à jour : 18 juillet 2011

⁷ « a Bibracte, oppido Haeduorum longe maximo et copiosissima »